



saisie attribution sur compte bancaire

Par **archain**, le **13/01/2009** à **22:13**

Un huissier a procédé à une saisie-attribution sur le cpte bancaire de mon compagnon le 31 décembre 2008. A ce jour, il n'a reçu aucune dénonciation de cette saisie. Le délai de 8 jours ayant expiré, cette saisie est donc caduc. A qui doit-il s'adresser pour faire annuler cette saisie et comment? D'autre part peut-il demander le remboursement des frais bancaires occasionnés et prélevés sur le compte? Enfin ne touchant que le minimum vieillesse, cette saisie est-elle légale?

En vous remerciant de votre réponse